



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Priam PUCA, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ilda FELICADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Jean Jules MORTEO
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Sophie MOUQUET
Mme Ermelinda AMEAO pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Christian MIGLIAVACCA
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Christine VISINE



Absente excusée : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

N°20230902-07 : Adhésion au service d'aide à la recherche de subvention – Union des Maires du Val d'Oise

Le Maire rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités du Val d'Oise se sont regroupées en 1966 en Association loi 1901, dénommée Union des Maires du Val d'Oise. Cette association est dotée de services d'expertise, d'appui et de conseils locaux, qu'elle met ainsi au profit des collectivités.

Ont été mis en place

- Le service assistance et conseil juridique,
- Le service formation des élus,
- Le service digital chargé de la création et du maintien du site Internet,
- Depuis le 1^{er} décembre 2022, le service d'aide à la recherche de subventions, chargé d'accompagner les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion de subventions.

Pour pouvoir bénéficier du service d'aide à la recherche de subventions, la commune doit être adhérente aux statuts des Maires du Val d'Oise et être à jour de sa cotisation annuelle.

Pour manifester sa volonté de bénéficier du service d'aide à la recherche de subventions proposé par l'Union des Maires du Val d'Oise, la commune doit adhérer au règlement de ce service par délibération.

Chaque projet support d'une demande d'accompagnement par l'Union des Maires du Val d'Oise fera l'objet d'une délibération de la commune :

Une somme forfaitaire pour frais de suivi administratif de 500 euros sera facturée pour chaque dossier de demande de recherche de subvention dès réception de la délibération.

Une participation de 5% sur le montant de subvention obtenue par le service d'aide à la recherche de subvention sera facturée à chaque versement perçu par la commune par l'organisme proposé par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

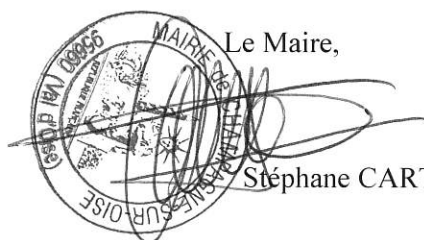
Considérant la proposition de l'Union des Maires du Val d'Oise d'adhérer au service d'aide à la recherche de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 7 pouvoirs),

DECIDE de mandater l'Union des Maires du Val d'Oise et son service d'aide à la recherche de subvention pour projet

ADOpte en conséquence le règlement d'intervention du service d'aide à la recherche de subvention proposé par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 10 février 2023

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 03/02/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 28

Suffrages exprimés : 28

Dont pouvoirs : 7



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »